les Jardins de Saint-Illide
EHPAD

Les Jardins de Saint-Illide

vous accueillent

Le Bourg
15310 Saint-Illide
Tél. : 04 71 49 71 01
Fax : 04 71 64 83 10
cpta.ehpad.stillide@orange.fr

ars

cantal

À Saint-Illide, l'Ehpad est au cœur du village

La commune de Saint-Illide présente un paysage de plateau très vallonné et sillonné par un réseau de petits cours d'eau et de ruisseaux. De nombreux hameaux soulignent les reliefs, séparés entre eux par des espaces agricoles de culture et d'élevage. Le centre ancien du Bourg offre aux résidents un véritable lieu de vie et de voisinage, avec de nouveaux espaces publics aménagés pour le plaisir de tous. Autour de l'église et du chêne centenaire, mairie, école, agence postale, cafés, restaurants, auberge et commerces contribuent à l'animation quotidienne. L'artisanat reste très important et des associations dynamiques font vivre ou revivre des fêtes et foires saisonnières.

En supprimant l'isolement et la mise à l'écart de la vie du village, la position centrale des Jardins de Saint-Illide, permet de porter un regard différent sur les personnes âgées, natives et familières pour la plupart de ces villages de Haute-Auvergne.

Saint-Illide – Cantal
Altitude : 650 m
Habitants : 650
Canton de Saint-Cernin
Codecom Pays de Salers

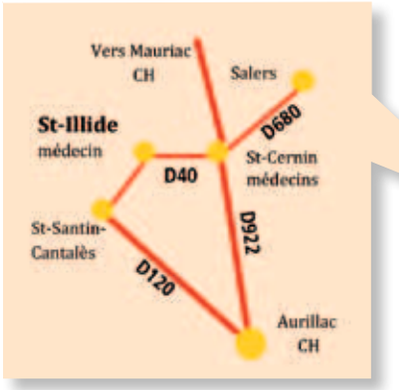

L'établissement

Ehpad : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Statut : établissement public autonome, fonction publique hospitalière
Capacité totale : 65 places
Hébergement permanent : 60 lits
Hébergement temporaire : 3 lits
Accueil de jour : 2 places
Instances : Conseil d'administration, Conseil de vie sociale

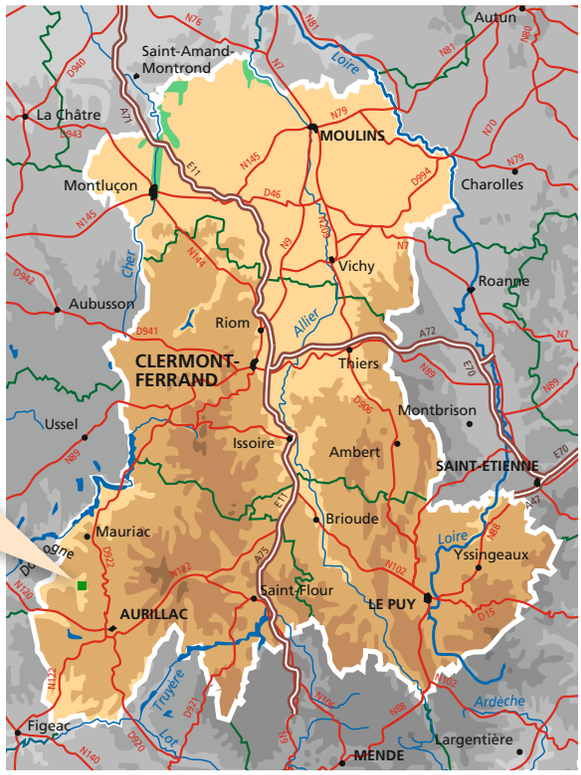

« La commune de Saint-Illide a ouvert le cœur de son village aux aînés, en leur offrant un demi-hectare de son meilleur terrain et en aménageant les abords de l'établissement avec un soin tout particulier. Nous avons voulu que les résidents des Jardins de Saint-Illide occupent la place d'honneur. Nous souhaitons les savoir auprès de nous et que cette maison qui les accueille soit un lieu de vie et d'échange pour toutes les générations. »

François Lachaze, maire de Saint-Illide

édito

Nathalie Escure,
directrice des Jardins de Saint-Illide

Face au véritable défi que constitue le « grand âge », l'ouverture des Jardins de Saint-Illide en octobre 2012 est une réponse à la nécessité d'accueil, d'accompagnement et de soins des personnes âgées dépendantes.

L'arrivée au sein d'un établissement est un moment important. C'est une phase délicate qui peut être marquée par la séparation et l'incertitude. C'est un déplacement et un changement de milieu. Nous devons offrir aux personnes âgées un cadre et un mode de vie qui répondent à leurs besoins et à leurs souhaits, dans le respect de leur sensibilité et de leur dignité.

Le nouvel Ehpad de Saint-Illide, magnifiquement situé au centre du bourg, s'enracine dans une tradition d'accueil de personnes âgées, grâce aux Fondations Pierre Bos-Darnis et à l'édification de l'Hospice d'Albart, il y a plus d'un siècle. Chacun de nous a conscience de continuer et d'améliorer cette œuvre de solidarité, en offrant aux résidents des Jardins de Saint-Illide la meilleure qualité de vie possible, toute la modernité et le confort indispensables, dans un cadre des plus agréables.

C'est là tout le sens de mon engagement pour cet établissement que vous avez choisi. Le livret d'accueil sera pour vous un soutien, un repère et un outil d'information sur le fonctionnement de votre nouveau lieu de vie.

Avec le Conseil d'administration et l'ensemble des personnels, je vous souhaite la bienvenue et un séjour heureux aux Jardins de Saint-Illide.

sommaire

Les espaces de vie ..... p. 2
Les personnels, les métiers de l'Ehpad ..... p. 4
Soin, accompagnement, animation ..... p. 6
Services et vie pratique ..... p. 8
Admission ..... p. 9
Annonceurs ..... p. 10
L'inauguration ..... p. 12

Les espaces de vie

Les objectifs :
- *favoriser l'accueil et la convivialité ;*
- *créer des lieux de rencontre ;*
- *respecter les lieux de vie personnelle ;*
- *assurer la sécurité.*

L'Ehpad vous accueille

L'accueil, c'est la cheminée du vaste hall d'entrée. Emblématique foyer des maisons auvergnates rurales, la cheminée est un signe de convivialité, une invitation à se rencontrer, à se regrouper, à se parler.

L'accueil, c'est le salon de chaque étage, au niveau des chambres, espace intime où les résidents et leur famille pourront se retrouver.

L'accueil, c'est aussi l'espace « restaurant scolaire » offert aux enfants de l'école du village.

Se déplacer dans l'Ehpad

Les ascenseurs et escaliers se trouvent aux extrémités et au centre du bâtiment. Les chambres des deux étages sont reliées directement aux salons d'accueil par le premier ascenseur, et aux services, notamment au pôle médical, par le deuxième ascenseur au centre.

Les couloirs, d'une largeur minimale d'un mètre soixante, deviennent lieux de promenade : à chaque étage baigné de lumière naturelle, le salon et la tisanerie constituent un pôle de vie d'où l'on peut observer les mouvements des personnels, et découvrir les paysages.

La qualité récompensée

▲ *Les Jardins de Saint-Illide ont reçu le prix AG2R La Mondiale Prémalliance en partenariat avec la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France présidée par Madame Bernadette Chirac, pour avoir contribué à l'amélioration de l'accueil et du confort des résidents et de leurs familles.*

L'organisation des espaces

Le rez-de-chaussée

Les résidents peuvent voir l'ensemble des espaces de vie et de travail, suivre les allées et venues, regarder par la fenêtre.

Le hall d'accueil est un lieu d'échange ouvert sur l'administration, le restaurant, la salle d'activités et la terrasse orientée sud, sous l'ombrage des grands tilleuls.

Le pôle médical est situé en position centrale, proche des ascenseurs. En relation directe avec l'espace des médecins et des infirmiers, **l'unité de vie Les Collines** accueille 12 personnes atteintes de détérioration intellectuelle et offre deux places d'accueil de jour. Elle se prolonge par un jardin protégé. Les chambres sont disposées autour d'un espace qui permet la déambulation, d'un salon et d'une salle à manger.

Les 1er et 2e étages : 47 chambres dont quatre chambres doubles et trois réservées à l'accueil temporaire

Les chambres, lieux de vie personnelle des résidents, sont spacieuses et lumineuses. Confort et Sécurité sont associés à la convivialité d'un balcon fleuri et de larges vues sur l'environnement du bourg de Saint-Illide, des vallées et des monts du Cantal.

▲ *L'Ehpad offre 43 chambres simples, 4 chambres doubles ainsi que 12 chambres simples à l'unité de vie Les Collines.*

Les jardins

Dans l'enceinte et l'environnement immédiat de l'Ehpad, les jardins favorisent bien être, détente et loisirs, et participent à la thérapie.

Les jardins sont des lieux où l'on plante et où l'on trouve sa place.

© D. Rougé

▲ *Vue sur la campagne environnante.*

▲ *Vue sur le bourg de Saint-Illide.*

Les personnels, les métiers de l'Ehpad

« Ce métier est une richesse. J'aime le côté humain. Il y a beaucoup à donner et tellement à recevoir ! Un sourire, un merci, un soupir de soulagement et votre journée s'illumine. »
***Caroline**, infirmière*

Les objectifs :

- *préserver l'autonomie et la dignité ;*
- *respecter la vulnérabilité ;*
- *lutter contre l'exclusion silencieuse ;*
- *permettre aux personnes âgées de rester en contact avec les autres.*

Souvent originaires des villages environnants ou de la région, les personnels créent des relations de confiance avec le résident et sa famille, des relations de proximité fortes.

Les métiers de l'Ehpad

- La directrice met en place le projet d'établissement, négocie les budgets avec les autorités de tarification, assure le bien-être et la sécurité des résidents et du personnel.

- La secrétaire accueille et répond aux questions, assure la gestion administrative de l'établissement.

- L'animatrice organise la vie sociale, culturelle et les loisirs de l'établissement, favorise les relations avec l'extérieur.

- L'agent de service hospitalier entretient les locaux, gère le service hôtelier et contribue aux besoins quotidiens.

- Le cuisinier prépare une cuisine traditionnelle tout en respectant les règles d'alimentation spécifique et assure le service des repas et goûters.

- La lingère entretient le linge des résidents, assure le lavage et le repassage et les petits travaux de couture. Le linge plat (draps, serviettes de table et de toilette) est traité à l'extérieur.

- L'agent technique veille à l'entretien général et à la sécurité de l'établissement, assure les petites réparations.

- Le médecin coordonnateur élabore le projet de soins et les dossiers médicaux avec l'équipe soignante. Il coordonne les divers intervenants médicaux, évalue la perte d'autonomie et l'état de dépendance des résidents, réalise un rapport annuel d'activité médicale.

- L'infirmier(e) assure les soins infirmiers spécifiques, participe à l'élaboration du projet de soins, coordonne l'équipe soignante.

- L'aide-soignant(e) et l'aide médico-psychologique dispensent des soins de prévention et des soins spécifiques sous la responsabilité de l'infirmier(e).

- L'ergothérapeute propose des activités physiques et manuelles aux personnes atteintes d'affections mentales. Son objectif est de permettre à la personne de récupérer ou d'acquérir une meilleure autonomie individuelle et sociale : aides techniques, aménagement du mobilier, communication, habillage, hygiène, alimentation. Il peut aussi concevoir et réaliser l'appareillage qui facilitera l'accès à l'autonomie.

- Le psychologue suit les résidents et effectue, si besoin, des prises en charge individuelles. Il met en place des évaluations psycho-cognitives à l'aide de tests spécifiques et communique avec les différents services. Il participe aussi à l'accompagnement des familles au moment de l'admission.

La formation des personnels

La formation professionnelle continue ouvre des possibilités d'évolution et de développement des compétences, améliore la qualité de l'aide aux personnes âgées.

Soin, accompagnement, animation

Le soin

Au cœur de la réflexion soignante, la confidentialité, la sécurité, l'évolution des besoins et des rythmes, l'information du résident et de sa famille.

La vieillesse n'est pas une maladie. C'est une étape de la vie pendant laquelle chacun doit poursuivre son épanouissement.

Les résidents dont la prise en charge médicale le nécessite doivent pouvoir être transférés vers un établissement disposant de services médecine, de chirurgie, de réanimation ou de soins intensifs, librement choisi dans toute la mesure du possible par eux-mêmes ou leur entourage. L'établissement participe à la mise en œuvre de conventions avec les établissements de santé et établit des collaborations avec des réseaux gérontologiques. Il identifie les risques majeurs pour la santé publique et met en œuvre toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques.

Les objectifs :

- *maintenir la dignité ;*
- *respecter la confidentialité ;*
- *être attentif à l'évolution des rythmes ;*
- *informer le résident et sa famille.*

Les axes prioritaires du soin gériatrique

L'évaluation continue de l'état de dépendance fonctionnelle, cognitive, comportementale des résidents est à la base de la prévention, de l'action soignante et des protocoles établis.

- Suivi nutritionnel
- Suivi hydratation
- Prévention des chutes
- Signes de l'incontinence
- Signes de la dépression
- Anxiété, agressivité
- Lutte contre les escarres
- Lutte contre la douleur
- Vaccinations
- Soins d'hygiène
- Soins palliatifs
- Lutte contre l'isolement

Le dossier médical et le dossier de soins informatisés

- Ils sont accessibles pour chaque résident ou son représentant légal.
- Ils contiennent des données sur l'état de dépendance, les antécédents, les troubles actuels et les moyens mis en œuvre pour y remédier.
- Ils gardent la trace de l'histoire et de l'actualité médicale de la personne.
- Ils doivent renseigner rapidement un médecin intervenant en cas d'urgence.
- Le résident a le libre choix de son médecin traitant et d'intervenants paramédicaux. Ces choix sont inscrits au moment de l'admission.

L'accompagnement

La recherche et l'évaluation de la qualité est un droit pour les résidents, un devoir pour les professionnels. Véritable contrat d'engagement et d'objectif, l'accompagnement repose sur la connaissance des besoins des personnes âgées et la prise en compte des demandes des familles. À la fin d'une période d'accueil initiale, un **projet personnalisé** sera élaboré.

Les Jardins de Saint-Illide souhaitent offrir, dans la réflexion et dans l'action, le nécessaire équilibre entre les populations accueillies : aux personnes les plus dépendantes, une prise en charge médicale et paramédicale spécifique et des animations adaptées ; aux personnes bénéficiant d'une certaine autonomie, des prestations similaires à celles qu'elles auraient pu avoir à domicile ; aux personnes atteintes de détériorations intellectuelles, des réponses appropriées et innovantes.

Une des caractéristiques de la personne âgée, c'est sa distanciation progressive du monde réel : la dépendance, l'anxiété, les troubles du comportement contribuent à l'éloigner des êtres qui l'entourent. **La pratique de Snoezelen** peut l'aider à établir un lien avec son environnement. Cette activité est vécue dans un espace spécialement aménagé, avec lumière tamisée et musique douce. On y fait appel aux cinq sens : l'ouïe, l'odorat, la vue, le goût et le toucher.

L'animation

La perte progressive des liens sociaux ne doit pas conduire à l'isolement.

Les Jardins de Saint-Illide veulent être un lieu de vie où il y a de l'émotion, du plaisir, des relations avec les autres, des choix possibles, du respect, des libertés.

Une large place à l'animation « pour » et « avec » les personnes âgées.

- **Objectif prévention :** maintien des capacités physiques, équilibre, pratique des gestes de la vie quotidienne ; maintien des capacités intellectuelles ; mémoire, repères temps/espace ; réalisation de livres de vie.
- **Objectif loisir :** ateliers jardinage ; ateliers cuisine ; bibliothèque-médiathèque ; jeux de société ; découverte de nouvelles activités.
- **Objectif ouverture sur l'extérieur :** vie locale ; échanges entre générations (associations, école, familles) ; visite de lieux intéressants, spectacles, fêtes, marchés.

Services et vie pratique

La restauration. Le petit déjeuner est servi soit en chambres, à partir de 8h, soit en salle de restaurant à partir de 8h30. Le déjeuner est à 12h, le goûter à 15h30-16h et le dîner à 18h30. Les Jardins de Saint-Illide offrent une cuisine traditionnelle de qualité réalisée sur place. Les menus sont établis par la commission « menus » composée de résidents, d'une diététicienne, de la directrice, des cuisiniers, d'une infirmière, de l'agent administratif chargé des commandes. Pour les personnes qui ne pourraient pas déjeuner au restaurant du rez-de-chaussée, le repas est servi en chambre.
Parents et amis des résidents peuvent venir déjeuner, sauf le week-end et les jours fériés, en prévenant le secrétariat au moins la veille. Le prix des repas est fixé par délibération du Conseil d'administration chaque année.

Le courrier. Des boîtes aux lettres sont mise à disposition des résidents. Le secrétariat peut éventuellement fournir des timbres et une boîte départ courrier est à disposition pour tout envoi.

Les journaux. Les résidents peuvent demander à recevoir le journal. L'établissement se charge d'assurer la distribution pour les personnes handicapées.

Le téléphone. Tout résident peut demander à un opérateur téléphonique la mise en œuvre d'une ligne téléphonique dans sa chambre. Les frais sont à sa charge. À titre exceptionnel, une communication urgente peut-être reçue par le secrétariat.

Le culte. Le respect de liberté de conscience des résidents constitue une règle fondamentale. Sur demande du résident ou de sa famille, les ministres des différents cultes ont accès auprès de chacun. L'établissement mettra tout en œuvre, selon les possibilités, pour satisfaire la liberté d'exercer sa religion.

Services divers. Les Jardins de Saint-Illide offrent un espace coiffure aux résidents. Coiffeurs et coiffeuses à domicile peuvent intervenir selon un planning élaboré ou à la demande directe des résidents ou de leur famille. Les pédicures interviennent une fois par mois dans l'établissement. Les kinés sont présents sur prescription médicale.

▲ *Les enfants ont décoré les plaques des chambres.*

Admission

La personne qui sollicite une entrée aux Jardins de Saint-Illide doit se procurer un dossier de demande d'admission auprès du secrétariat de l'établissement. Ce dossier comprend un volet administratif et un volet médical daté et signé du médecin traitant ou d'un autre médecin, à remettre sous pli confidentiel. L'admission est prononcée par la directrice, sur avis du médecin coordonnateur.

Les documents à fournir

- Lettre manuscrite de demande d'entrée aux Jardins de Saint-Illide.
- Carte de sécurité sociale et carte mutuelle.
- Photocopie des différentes caisses de retraite.
- Livret de famille.
- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition.
- Relevé d'identité bancaire ou postale.
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Jugement de mise sous tutelle ou curatelle, le cas échéant.
- 2 photos d'identité.
- Volets administratif et médical.

Dès l'admission, le résident est tenu d'avoir un trousseau complet : linge personnel, accessoires de toilette, rasoir… Le linge doit être marqué avec nom et prénom entiers sur étiquette cousue afin d'éviter pertes et vols. Hormis le nettoyage à sec en teinturerie, le lavage et le repassage sont assurés par le service lingerie de l'établissement ainsi que certains petits travaux de couture.

La liste du linge minimum nécessaire à l'entrée figure dans le dossier de demande d'admission.

▲ *La lingerie.*

Frais d'hébergement

Le prix de journée est fixé annuellement par arrêté du président du Conseil général du Cantal. La fourniture de l'électricité, du chauffage et de l'eau est à la charge de l'établissement.

Les différentes aides

APL : l'allocation personnalisée au logement dépend des ressources du résident et du montant du loyer. Le personnel administratif en fera la demande auprès votre Caisse d'allocations familiales à condition que tous les documents nécessaires soient fournis.

APA : l'aide personnalisée d'autonomie est fonction du niveau de dépendance, selon la grille GIR. Les personnes classées en GIR 5/6 ne perçoivent pas d'aide. Pour les autres, l'APA est versée directement par le Conseil général à l'établissement. De ce fait, la dépendance n'est pas facturée. Seule la dépendance obligatoire qui correspond au GIR 5/6 est facturée à chaque résident.

L'aide sociale : en cas d'insuffisance de ressources du résident ou de sa famille, une demande d'aide sociale peut être faite auprès du Conseil général. Cette prestation reste toutefois assez exceptionnelle.

La facture. Les frais de séjour sont facturés mensuellement, payables à terme échu. D'autres frais peuvent s'ajouter à la facture : médecins, pharmacie, kiné, coiffeurs, pédicures. Ces frais sont à régler directement aux prestataires.

Les données concernant la personne peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Annonceurs

La directrice, les membres du Conseil d'administration, les membres du personnel vous assurent de leur dévouement et remercient l'ensemble des entreprises qui ont contribué à cette édition.

Toujours là pour moi.

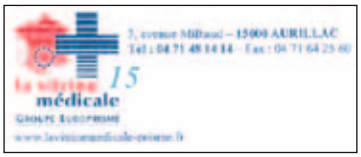

Mme ESPALIEU Florence
Alimentation Générale
Bar - Tabac
15310 SAINT ILLIDE
Tél. 04 71 49 73 64

BAR RESTAURANT
Mme Viator
le Zig Zag
15310 SAINT-ILLIDE - tél : 04.71.64.62.55

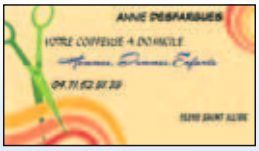

L'inauguration des Jardins de Saint-Illide, le 3 novembre 2012

De gauche à droite :

Alain Barthélémy, délégué territorial Cantal de l'ARS Auvergne ;
Bruno Faure, président de la Codecom Pays de Salers ;
Vincent Descoeur, président du Conseil général du Cantal ;
Ginette Gaille, coordination générale du projet Ehpad ;
Bernard Delcros, président de LOGISENS ;
François Lachaze, maire de Saint-Illide, conseiller général ;
Alain Marleix, ancien ministre, député du Cantal ;
Nathalie Escure, directrice des Jardins de Saint-Illide ;
Laetitia Caesari, secrétaire générale de la préfecture du Cantal ;
Alain Calmette, député du Cantal ;
Jacques Mézard, sénateur du Cantal.

Le Bourg
15310 Saint-Illide
Tél. : 04 71 49 71 01
Fax : 04 71 64 83 10
cpta.ehpad.stillide
@orange.fr

Nathalie Escure, directrice, et
Laura Cornago, adjointe administrative

©FROMATIQUES EDITIONS – Crédits photo : Céline Gaille - Imprimé sur papier issu de forêts durablement gérées et par un imprimeur certifié Imprim'Vert.